

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

MARDI 29 AOÛT 2017

17 H 00

LE CHEYLARD

# SOMMAIRE

## 1. Eau / Assainissement

- A. Respect de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable pour les dossiers de subvention de l'Agence de l'eau
- B. Travaux de mise en conformité des captages du Puits de l'Eysse et des Sources de Gerland, commune d'Arcens : demande de subvention
- C. Travaux de mise en conformité des captages Cevalas haut, Cevalas bas, Signolles et Proux, commune d'Issamoulenc : demande de subvention
- D. Procédures de mise en conformité des captages Auche haut, Auche bas, Mère Fontaine, Rouvière et Serret, commune d'Issamoulenc : demande de subvention
- E. Réhabilitation du réservoir principal du bourg, commune de St Pierreville : demande de subvention
- F. Travaux d'extension du réseau AEP au hameau du Bouchet, commune de Mars : demande de subvention
- G. Travaux d'extension du réseau AEP sur les secteurs de Bellevue, Pétignon et Pauliac, commune de St Jeure d'Andaure : demande de subvention
- H. Travaux d'extension du réseau AEP au hameau de Mallevall, commune de St Jean Roure : demande de subvention
- I. Travaux de renouvellement du réseau AEP et de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur l'avenue de La Gare, commune du Cheylard : demande de subvention
- J. Travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur de l'église et HLM, commune de Rochepaule : demande de subvention
- K. Travaux de réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement, commune de St André en Vivarais : demande de subvention
- L. Pose de compteurs et vannes dans le cadre des SDAEP des communes de Chanéac, Lachapelle sous Chanéac, St Clément et St Martin de Valamas : demande de subvention
- M. Mise à jour du plan d'épandage des boues d'épuration de St Agrève
- N. Travaux de mise en conformité des sources de Marlhincet et de Font Lachenal, commune de St Martin de Valamas : information
- O. Marché de maîtrise d'œuvre pour divers travaux d'assainissement : information
- P. Accord-cadre à bons de commande pour des travaux AEP : information
- Q. Accord-cadre à bons de commande pour des travaux d'assainissement : information

---

**Date de la convocation : 28 juillet 2017**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Frédéric PICARD.

Absent excusé représenté : M. Roger PERRIN pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL.

Absent excusé : M. Maurice WEISS, M. Jean-Marie FOUTRY.

**Le quorum est atteint**

Secrétaire de séance : M. Raymond FAYARD.

Assistait également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services

M. le Président propose de débiter la séance.

Il laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge des compétences eau et assainissement, afin qu'il présente les sujets à l'ordre du jour.

## **1. Eau / Assainissement**

### **A. Respect de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable pour les dossiers de subvention de l'Agence de l'eau**

M. Fayard indique que l'Agence de l'Eau demande aux collectivités qui souhaitent être financées par son programme, de s'engager à respecter la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable pour les travaux d'un montant supérieur à 150 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'accepter de s'engager au respect de cette Charte dans le cadre de tous les travaux d'eau potable de Val'Eyrieux.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, s'engage pour toutes les opérations d'eau potable (études et travaux), à respecter les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ; s'engage à mentionner dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable ; demande à M. le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.**

### **B. Travaux de mise en conformité des captages du Puits de l'Éysse et des Sources de Gerland, commune d'Arcens : demande de subvention**

Raymond Fayard informe le Bureau que les procédures pour la mise en conformité administrative des captages du Puits de l'Éysse et des Sources de Gerland, sur la Commune d'Arcens, sont terminées, le Préfet ayant pris l'arrêté préfectoral de DUP. Les travaux de mise en conformité des captages vont ainsi pouvoir être effectués.

Le coût de l'opération de mise en conformité des captages a été estimé à 230 000 € ht. Il est proposé au Bureau d'autoriser M. le Président à demander une subvention au Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

### **C. Travaux de mise en conformité des captages Cevalas haut, Cevalas bas, Signolles et Proux, commune d'Issamoulenc : demande de subvention**

M. Fayard informe le Bureau que les procédures pour la mise en conformité administrative des captages Cevalas haut, Cevalas bas, Signolles et Proux, sur la Commune d'Issamoulenc, sont terminées, le Préfet ayant pris l'arrêté préfectoral de DUP. Les travaux de mise en conformité des captages vont ainsi pouvoir être effectués.

Le coût de l'opération de mise en conformité des captages a été estimé à 180 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser M. le Président à demander une subvention au Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

**D. Procédures de mise en conformité des captages Auche haut, Auche bas, Mère Fontaine, Rouvière et Serret, commune d'Issamoulenc : demande de subvention**

M. Fayard rappelle au Bureau que dans le cadre du budget 2017, il est prévu le lancement de procédures de mise en conformité de captages sur Issamoulenc : Auche Haut, Auche Bas, Mère Fontaine, Rouvière et Serret.

Le coût de ces opérations est estimé globalement à 60 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser M. le Président à demander une subvention au Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

**E. Réhabilitation du réservoir principal du bourg, commune de St Pierreville : demande de subvention**

Raymond Fayard rappelle au Bureau qu'il convient de réaliser des travaux de réhabilitation sur le réservoir du village de St Pierreville.

Une délibération avait été prise lors du Bureau communautaire du 13 juin 2016, avec un coût d'opération estimé à 50 000 € ht. Cette estimation étant désormais de 80 000 € ht, il convient de prendre une nouvelle délibération afin d'autoriser le Président à demander une subvention au Département de l'Ardèche et à l'Agence de l'Eau.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

**F. Travaux d'extension du réseau AEP au hameau du Bouchet, commune de Mars : demande de subvention**

M. le Vice-président rappelle au Bureau que des travaux d'extension du réseau d'AEP ont été prévus au programme 2017 sur la Commune de Mars. Il s'agit d'une extension sur le Hameau du Bouchet.

Le coût de l'opération est estimé à 85 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser M. le Président à demander une subvention au Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

### **G. Travaux d'extension du réseau AEP sur les secteurs de Bellevue, Pétignon et Pauliac, commune de St Jeure d'Andaure : demande de subvention**

Raymond Fayard rappelle que des travaux d'extension du réseau d'AEP ont également été prévus sur la Commune de St Jeure d'Andaure. Il s'agit d'une extension sur les Hameaux de Bellevue, Pétignon et Pauliac.

Le coût de l'opération est estimé à 150 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser M. le Président à demander une subvention au Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

### **H. Travaux d'extension du réseau AEP au hameau de Malleval, commune de St Jean Roure : demande de subvention**

M. Fayard rappelle qu'il convient aussi de réaliser travaux d'extension du réseau d'AEP sur le Hameau de Malleval, sur la Commune de St Jean Roure.

Le coût de l'opération est estimé à 145 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser M. le Président à demander une subvention au Département de l'Ardèche.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

### **I. Travaux de renouvellement du réseau AEP et de mise en séparatif du réseau d'assainissement sur l'avenue de La Gare, commune du Cheylard : demande de subvention**

Raymond Fayard rappelle au Bureau qu'il convient de réaliser des travaux en eau et assainissement sur l'avenue de La Gare, sur la Commune du Cheylard :

- renouvellement du réseau AEP
- mise en séparatif du réseau d'assainissement

Le coût de l'opération est estimé à 155 000 € ht pour l'eau et 115 000 € ht pour la partie assainissement.

Il précise qu'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage va être signée avec la Ville du Cheylard, des travaux sur le réseau d'eaux pluviales et la voirie étant également prévus.

Il est proposé au Bureau d'autoriser M. le Président à demander une subvention au Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **J. Travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur de l'église et HLM, commune de Rochepaule : demande de subvention**

Raymond Fayard rappelle au Bureau qu'il convient de réaliser des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur de l'église et HLM, sur la commune de Rochepaule.

Le coût de l'opération est estimé à 20 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser M. le Président à demander une subvention au Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **K. Travaux de réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement, commune de St André en Vivarais : demande de subvention**

M. le Vice-président rappelle au Bureau qu'il convient de réaliser des travaux de réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement, sur la Commune de St André en Vivarais.

Le coût de l'opération est estimé à 118 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser M. le Président à demander une subvention au Département de l'Ardèche et l'Agence de l'Eau.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **L. Pose de compteurs et vannes dans le cadre des SDAEP des communes de Chanéac, Lachapelle sous Chanéac, St Clément et St Martin de Valamas : demande de subvention**

Raymond Fayard rappelle au Bureau que des schémas directeurs d'eau potable ont été réalisés sur les communes de Chanéac, Lachapelle sous Chanéac, St Clément et St Martin de Valamas.

La réalisation de ces diagnostics est à l'origine du projet de pose ou remplacement de compteurs et vannes situés sur le réseau d'eau potable de ces quatre communes.

Le coût de l'opération est estimé à 138 000 € ht.

Il est proposé au Bureau d'autoriser M. le Président à demander une subvention au Département de l'Ardèche et à l'Agence de l'Eau.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le Président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **M. Mise à jour du plan d'épandage des boues d'épuration de St Agrève**

M. le Président indique qu'il a été décidé d'engager la mise à jour du plan d'épandage des boues d'épuration de Saint-Agrève.

Pour cela, la Communauté de communes Val'Éyrieux a confié au bureau d'études Valterra Matières Organiques, sous-traitant de la société SAUR, la rédaction du dossier de déclaration. Ce dossier décrit le type d'effluents à valoriser, les opérations d'épandage, les sites d'épandages et leurs incidences.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le dossier de déclaration rédigé par le bureau d'études Valterra Matières Organiques ; autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services de la Police de l'Eau en vue de la modification du plan d'épandage de Saint-Agrève.**

**N. Travaux de mise en conformité des sources de Marlhincet et de Font Lachenal, commune de St Martin de Valamas : information**

Raymond Fayard signale que le marché a été attribué à l'entreprise MBTP pour un montant de 112 250,10 € HT.

**O. Accord-cadre à bons de commande pour la maîtrise d'œuvre de divers travaux d'assainissement : information**

M. Fayard indique que la maîtrise d'œuvre a été attribuée à la société BEAUR, avec un taux de rémunération fixé à 5,5.

**P. Accord-cadre à bons de commande pour des travaux AEP : information**

Raymond Fayard informe le Bureau que l'accord-cadre à bons de commande a été attribué au Groupement SAUR-Hilaire.

**Q. Accord-cadre à bons de commande pour des travaux d'assainissement : information**

M. Fayard signale que l'accord-cadre à bons de commande a été attribué à l'entreprise Eiffage.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 18h00

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Éyrieux  
Maire du Cheylard

